



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Réunion

Question écrite n° 94381

Texte de la question

M. René-Paul Victoria appelle l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur la mise en place, depuis fin décembre, d'un plan d'action en faveur de l'emploi des jeunes dans les quartiers sensibles. En effet, il est prévu la réception de tous les jeunes par l'ANPE, les missions locales et les maisons de l'emploi. Aussi, il souhaiterait savoir si cette mesure s'applique bien à la Réunion et, si tel est le cas, combien de jeunes ont d'ores et déjà été reçus, combien de propositions d'emploi leur ont été faites, combien ont été effectivement embauchés à ce jour, et enfin combien ont été orientés vers une formation.

Texte de la réponse

L'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes a été appelée sur la mise en oeuvre à la Réunion du plan d'action en faveur de l'emploi des jeunes résidant dans les quartiers « sensibles ». Par circulaire ministérielle du 23 décembre 2005, les préfets de département ont été invités à renforcer leurs interventions en faveur de l'accès à l'emploi des jeunes résidents de ces quartiers, par l'élaboration d'un plan d'action, sur la base d'un diagnostic de terrain. Depuis novembre 2005, l'ANPE et le réseau des missions locales et des permanences d'accueil, d'information et d'orientation (PAIO) ont été particulièrement mobilisées pour recevoir les jeunes et leur proposer dans les trois mois suivant leur accueil une solution en terme d'emploi ou de formation adaptée à leur situation. De nombreux jeunes Réunionnais ont bénéficié de cette opération entre le 1er décembre et le 30 avril : 1307 ont été reçus par l'ANPE. 1290 jeunes ont été reçus par les missions locales pour un total de 2589 entretiens individuels ; 373 d'entre eux ont bénéficié d'au moins d'une entrée en emploi ou en formation au cours de cette période. Les interventions en faveur de l'égalité des chances dans les ZUS doivent se poursuivre et s'intensifier, notamment par la création des « groupes solidarité emploi », décidée lors du séminaire gouvernemental du 30 août dernier à Troyes. Les GSE seront prioritairement mis en place dans les ZUS-ZFU d'ici à fin 2006 et étendus à l'ensemble des ZUS en 2007.

Données clés

Auteur : [M. René-Paul Victoria](#)

Circonscription : Réunion (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94381

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 mai 2006, page 5078

Réponse publiée le : 12 décembre 2006, page 13008